

Compte rendu :	
Date de rédaction	13/05/2025
Date de validation	19/05/2025
Date de diffusion	19/05/2025

COMPTE RENDU de la réunion du Bureau du 12 mai 2025 à 19h00		
Annexe :		
PRESENTS	EXCUSES	DIFFUSION
Membres du Bureau	Marceau Faget	Site internet
Daniel Lafitte Micheline Beloeil Ronan Tastard Sébastien Choplin Fabienne Habrioux Laurent Urvois Frédérique Merle Nathalie Jumelle		
Salariés, Cadre Technique		
Yves Narduzzi Catherine Aderkaoui François Gréhan Dominique Massicot		
Secrétaires de séance : Catherine Aderkaoui / Dominique Massicot		

N°	Objet	Discussions / décisions	Suivi (réfèrent)
1	<p>ANS :</p> <p>PSF clubs/CD</p> <p>PST CRCK</p>	<p><u>PST clubs/CD</u></p> <p>Réunion d'information pour les clubs et comités départementaux le 24 avril. 2^{ème} réunion pour les CD le 8 mai après envoi d'une proposition de répartition des enveloppes mais seulement 2 présidents de CD présents.</p> <p>27 dossiers déposés → attribution d'une aide pour chaque dossier sauf un (cf. ci-dessous).</p> <p>Problématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Complexité pour la répartition des sommes notamment pour les enveloppes sanctuarisées (handi/féminisation), ➤ Pas de contribution des comités départementaux pour la répartition car pas d'accès aux dossiers déposés, ➤ Règles pas toujours comprises par les clubs pour le montage des dossiers, ➤ Demande d'aide globale représentant le double de l'enveloppe disponible, ➤ Situation ambiguë de la structure La Grange dans les Landes (22 licenciés mais un statut de membre agréé non éligible au PSF) → demande refusée, ➤ Répartition basée sur une règle arithmétique (selon poids des structures) qui peut pénaliser certains clubs, ➤ Demande de certaines structures en dessous du montant qui aurait pu être alloué, ➤ Difficulté d'accès à l'intégralité des dossiers, pas de justificatifs demandés pour les investissements en matériel. <p>Mesures à prendre pour 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation des structures pour le montage des dossiers, ➤ Fiche synthétique sur les projets à diffuser, ➤ Demande aux clubs d'envoyer une copie de leur dossier à leur CD, ➤ Communication à chaque structure du montant d'aide qui peut lui être attribué. <p><u>PST CRCK</u></p> <p>Date limite pour dépôt du dossier : 26 mai. Pas de limite dans le nombre d'actions. 4 actions possibles pour le CRCK selon la note de cadrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Handi : soutien d'actions portées par des « têtes de réseau ». ➤ Sport santé : soutien au fonctionnement des plateformes « évaluations/passerelles PEPS » axé sur le sport sur ordonnance → le CRCK ne rentre pas vraiment dans le cadre : dossier refusé en 2024. ➤ Lutte contre les violences sexistes et sexuelles → aide obtenue en 2024 mais demande déjà faite dans 	<p>Fabienne Habrioux</p> <p>Fredérique Merle</p>

		<p>les dossiers Région et PSF.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sport de nature : sécurisation de la pratique, adaptation au changement climatique. <p>⇒ à étudier pour proposition d'actions d'ici la fin de la semaine.</p>	
2	Loyer des Eyzies	<p>Rappel situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Loyer 2024 toujours impayé malgré 2^{ème} mise en demeure (engagement de poursuites judiciaires si non-paiement au 30 avril). ➤ Courrier recommandé envoyé à l'ancien locataire, M. Duluc, pour lui demander de payer puisque selon les termes du bail il reste solidaire des paiements durant 3 ans. ➤ Conseil du service juridique fédéral : solliciter un avocat. ➤ Pas de prise en charge de la MAIF pour les frais juridiques mais possibilité de demander la prise en charge de la totalité des frais par la partie perdante. <p>Mesures à prendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Trouver un avocat : Marie Duval se renseigne auprès de Germinal Peiro pour savoir si des actions en justice ont été intentées par d'autres plaignants et avoir des références d'avocats spécialisés dans ce type d'affaires. ➤ Se renseigner sur les modalités pour rompre le bail (prévoir action en justice si contestation). 	Marie Duval
3	Regroupement jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Courrier d'information envoyé aux comités départementaux. ➤ Coût facturé aux CD : 500 € par camion. Montant de participation demandé aux jeunes laissé au libre arbitre des CD. ➤ Organisation au point : terrain disponible pour le camping, ouverture prévue des vestiaires et sanitaires, prévision d'un repas le samedi soir. ➤ Accès gratuit à la manifestation pour les jeunes. ➤ Espace signature athlètes à valider. ➤ Sollicitation pour une mise à disposition de Dominique Massicot. <p>⇒ Relance à faire auprès des comités départementaux.</p>	Daniel Lafitte
4	Points divers	<p>Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Philippe Niquet doit faire un point avec François Gréhan pour l'organisation de la formation avec un week-end à venir chargé (CQP + début 2^{ème} formation MFPC → besoin de 2 équipes de formation). ➤ Organisation compliquée pour François qui reprend la formation suite à l'arrêt de Dominique Laurent : session CQP pas créé sur le site fédéral, communication avec FFCK compliquée, pas d'infos fiables sur les fiches d'évaluation, incertitude sur les inscriptions à la 2^{ème} formation... 	Philippe Niquet François Gréhan

	<p>➤ Suppression de la boîte mail de François et des droits d'accès au site fédéral → difficulté avec la FFCK pour obtenir la création d'une nouvelle boîte mail « FFCK ».</p> <p>⇒ Daniel Lafitte contacte le Président Fédéral Pascal Bonnetain pour tenter de résoudre le problème.</p> <p>⇒ Proposition de créer des adresses mail « CRCKNA » via notre site internet.</p> <p><u>Championnat régional descente les 24-25 mai à Argentat</u></p> <p>4 courses : 2 manches de sprint samedi, mass-start et classique le dimanche → invitation à diffuser.</p> <p><u>Rencontre Président CRCKNA/Président FFCK/DTN</u></p> <p>Daniel Lafitte a rencontré le président fédéral et le DTN pour discuter des missions d'Yves Narduzzi (cadre technique d'état mis à disposition du comité régional). 3 propositions ont été faites :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Donner les moyens à Yves de se déplacer pour accomplir ses missions (remboursement des frais). ➤ Limiter les missions d'Yves au Pôle de Pau et aux missions nationales. ➤ Supprimer la mission d'Yves auprès du comité régional et assurer le salaire d'un coordinateur pour le Pôle. <p>⇒ Décision à prendre par le Bureau lors de la réunion du 17 mai.</p> <p><u>Demande de mise à disposition du camion basé à Pau</u></p> <p>Yann Le Pennec, entraîneur national, sollicite la mise à disposition du camion du 4 au 9 juin pour un stage de l'équipe de France à Foix. Selon la convention existante, le tarif est de 50 €/jour pour 150 kms + 0.35 €/km supplémentaire.</p> <p>⇒ Accord du Bureau.</p> <p>⇒ Remise et réception du véhicule au retour par Yves Narduzzi.</p>	
La séance est levée à 21h20		

Le Président
Daniel LAFITTE



La Secrétaire Générale
Frédérique MERLE

